

Accès, circulation et stationnement

La pêche reste autorisée sur tout le linéaire conformément à la réglementation

Dans le cadre de son partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a accepté la circulation automobile uniquement pour les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche en cours de validité sur certains secteurs.

